



14ème législature

Question N° : 63120	De Mme Chaynesse Khirouni (Socialiste, républicain et citoyen - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Iraq	Analyse > situation des populations. chrétiens. yézidis. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 19/08/2014 Réponse publiée au JO le : 14/10/2014 page : 8593 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

Mme Chaynesse Khirouni interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'offensive barbare menée par l'État islamique dans le nord-est de l'Irak qui s'accompagne de la persécution des minorités religieuses, notamment les Chrétiens d'Orient et les Yézidis. Les exactions perpétrées par ces groupes djihadistes depuis la prise de Qaraqosh, la plus grande ville chrétienne du pays, sont la marque de la folie destructrice de ces groupes armés. Des témoignages récents indiquent que quarante mille personnes, dont des familles entières, des vieillards et des enfants meurent les uns après les autres de soif et d'épuisement, encerclés sur les hauteurs du mont Sinjar, au Kurdistan irakien à la frontière irako-syrienne. Depuis plusieurs semaines des centaines de milliers de personnes ont fui l'avancée de l'État islamique. Ces minorités vulnérables ont un besoin impérieux d'assistance et d'un engagement ferme de la communauté internationale. La France, Patrie des droits de l'Homme, doit ouvrir davantage des possibilités d'asile à ceux qui souhaitent quitter l'Irak pour sauver leur vie. Elle lui demande quelles sont les actions menées par le Gouvernement pour mobiliser la communauté internationale contre ces groupes djihadistes en Irak et afin qu'une aide humanitaire et une protection soient apportées à toutes ces populations en danger.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient, notamment au Liban, en Irak, en Egypte, en Turquie, en Syrie, en Jordanie ou en Israël et en Palestine. La situation en Irak est d'une extrême gravité et d'une ampleur inédite. La France soutient l'Etat irakien dans sa lutte contre le terrorisme, tout en rappelant aux autorités leurs obligations s'agissant du respect du droit international humanitaire et du droit des réfugiés. La France a affrété quatre vols humanitaires et 77 tonnes d'aide à destination du Kurdistan irakien dès le mois d'août, représentant une valeur de 1,3 M€, et poursuit son action humanitaire en Irak. Elle a par ailleurs débloqué, sur les sept premiers mois de l'année 2014, 1,2 M€ d'aide humanitaire au profit des déplacés internes présents dans les gouvernorats de Dohuk et de Ninive ainsi que des réfugiés syriens. Les projets retenus sont actuellement mis en oeuvre par des ONG françaises ainsi que par le Programme alimentaire mondial. Ce sont donc au total près de 2,5M€ qui ont été mobilisés. La priorité de la France



est de créer les conditions du maintien des minorités dans leur pays. C'est là que se trouve leur avenir. Néanmoins, devant la gravité de la situation, la France a décidé de favoriser l'accueil de réfugiés irakiens. Les consulats à Erbil et Bagdad ainsi que l'OFPRA et l'OFII sont mobilisés dans le cadre des procédures accélérées pour favoriser l'accueil de ces réfugiés irakiens. Au niveau des Nations unies, la France s'est mobilisée pour accélérer l'adoption de la résolution 2170 le 15 août dernier, sous chapitre VII de la Charte. Cette résolution prévoit tout un dispositif pour lutter contre Daech (EIIL) notamment pour assécher les financements, sanctionner les personnes et éviter l'extension de la menace. Cette première initiative de la France a mobilisé la communauté internationale et renforcé l'efficacité de la lutte contre l'« État islamique », qui a montré toute son horreur au cours des dernières semaines - notamment avec l'exécution des deux journalistes américain et du travailleur humanitaire britannique. Le ministre des affaires étrangères et du développement international s'est rendu à Bagdad et à Erbil le 10 août dernier et le Président de la République le 12 septembre pour manifester le soutien et la solidarité de la France à l'Irak. C'est dans le but de mobiliser la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme de Daech en Irak, de protéger les populations civiles et de rétablir l'Etat de droit sur l'ensemble du territoire irakien que la France a organisé la conférence internationale de Paris sur la paix et la sécurité en Irak du 15 septembre.